



*Date de dépôt : 24 avril 2023*

## **Rapport**

**de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel 2021 de la Fondation Eclosion**

*Rapport de Alexis Barbey (page 2)*

## Rapport de Alexis Barbey

La commission de contrôle de gestion (CCG) a traité cet objet au cours de deux séances les lundis 23 janvier et 27 février 2023. Elle a été présidée avec bonhomie et efficacité par M. Eckert, qui a été épaulé par M<sup>mes</sup> Bouilloux-Levitte et Parisi pour des procès-verbaux toujours aussi clairs. M<sup>me</sup> Dellwo, secrétaire scientifique (SGGC), a également assisté aux séances pour y contribuer par ses connaissances techniques. La CCG les remercie tous pour leur valeur ajoutée.

### Résumé pour lecteurs pressés

L'année 2021 a été pratiquement la dernière année d'activité de la Fondation Ecllosion, qui est destinée à disparaître au cours de l'année 2023 et à être transférée au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Elle n'a plus touché de subventions de l'Etat de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, car son contrat de prestations prenait fin au 31 décembre 2020.

La FONGIT a accepté six dossiers provenant d'Ecllosion. Cette dernière avait une situation financière favorable à la fin de son activité. Le processus de liquidation a été expliqué et il est maîtrisé.

M<sup>me</sup> Fischer confirme qu'un changement de méthode de soutien est intervenu avec le passage à la FONGIT. Elle explique qu'à son avis, l'Etat ne devrait soutenir que des innovations qui répondent à des exigences d'activité durable de l'entreprise, quel que soit le domaine dans lequel on se trouve.

Mise au vote, la prise d'acte du RD 1493 a été acceptée par 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

### Séance du lundi 23 janvier 2023

#### Audition de M<sup>me</sup> Fabienne Fischer, conseillère d'Etat (DEE), et de M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint (DEE)

En préambule, M<sup>me</sup> Fischer précise qu'il s'agit quasiment du dernier rapport de la Fondation Ecllosion, car la clôture définitive de tous les contrats de bail et de travail s'est poursuivie jusqu'en mars 2022.

M. Loeffler ajoute qu'une personne a travaillé jusqu'à fin février 2022, mais qu'il n'y a plus eu d'activité par la suite.

M<sup>me</sup> Fischer relève que la liquidation formelle de la Fondation Ecllosion interviendra dans le courant 2023, dès que le département aura pu soumettre

un projet de loi dans ce sens. En 2021, seules des activités de suivi ont été réalisées. Aujourd'hui, l'intention du département est de faire une liste exhaustive des créances que l'Etat doit contrôler de manière à s'assurer que tout ce qui doit être récupéré le soit et que les questions encore ouvertes soient clarifiées de façon à ce que le bouclage se fasse de manière transparente.

M. Loeffler indique que dans son rapport 19-22 rédigé suite à l'audit mené de décembre 2018 à juin 2019, le SAI a notamment émis trois recommandations, à savoir formaliser un plan d'action et des objectifs en matière d'innovation, mener une analyse sur les besoins et les structures de financement, et enfin consolider le positionnement de la Fondation Ecllosion.

M. Loeffler ajoute que ces différents éléments ont été repris dans un projet de loi qui a été adopté par le GC en octobre 2020 (PL 12645) et dans l'exposé des motifs duquel on retrouve les éléments principaux, à savoir l'optimisation du dispositif de soutien aux entreprises par le transfert des activités de la Fondation Ecllosion au sein de la FONGIT, la convergence des technologies et le renforcement de la collaboration avec l'UNIGE. L'exposé des motifs indique aussi que la Fondation Ecllosion sera dissoute une fois que les activités auront été transférées à la FONGIT. M. Loeffler précise que la Fondation Ecllosion avait un contrat de prestation qui courait jusqu'à fin 2020 et que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, elle n'a plus touché de subventions de l'Etat de Genève ; toutefois, des mesures avaient déjà été mises en place au niveau des salaires et le loyer courait jusqu'en février 2022.

M. Loeffler présente le processus de suivi de la Fondation Ecllosion : au niveau des sciences de la vie, il faut retenir que le développement d'un médicament dure dix ans et coûte 1 milliard de francs ; à noter qu'un projet sur dix réussit. Il y a quatre phases de tests cliniques et une phase préclinique ; les dossiers incubés à la Fondation Ecllosion étaient en première phase. Il s'agit souvent de dossiers qui ne génèrent pas de chiffre d'affaires et qui « mangent le capital ». En 2021, l'objectif était de finaliser les dossiers parmi les sept mis au concours, mais en raison du Covid, de nombreux clients soutenus ont fermé leurs laboratoires et les analyses n'ont pu être effectuées que tardivement. La FONGIT a par la suite accepté six dossiers selon son processus et ses directives : Adiposs, Abologix, Endotelix, MPC Therapeutics, Kylys et Vesta Biosciences sont actuellement suivis par la FONGIT.

M. Loeffler note qu'au niveau des comptes, la situation financière est bonne malgré deux ans sans entrées. La fondation dispose de 357 000 francs de liquidités, elle a des débiteurs à hauteur de 225 000 francs et des créances nettes auprès des start-ups d'environ 1 600 000 de francs. Au niveau des passifs, il y a 138 492 francs d'engagement auprès des start-ups qui n'ont pas été activés et l'indemnité à restituer à l'Etat est de 583 347 francs ; à ce jour,

la fondation a déjà remboursé 444 000 francs et versera encore un montant de 138 000 francs début 2023 ou au moment de la liquidation de la société. Les fonds propres de la fondation s'élèvent à 240 000 francs. Au niveau des comptes de résultat, il y a des produits de 431 000 francs qui recouvrent notamment 304 000 francs de produits de refacturation aux start-ups, dont 289 000 francs de loyer. Au niveau des charges d'exploitation, il y a une charge salariale de 124 000 francs pour la personne administrative qui s'occupe du suivi des projets ; les 239 000 francs de loyer sont prévus dans les charges d'infrastructure qui s'élèvent à 365 000 francs.

M. Loeffler énumère les prochaines étapes, soit le dépôt du PL de dissolution de la Fondation Ecllosion qui invite le CE à demander au Conseil de fondation de lancer le processus, et un contrat tripartite entre l'Etat de Genève, la FONGIT et la Fondation Ecllosion pour le suivi des créances encore ouvertes ; le produit de ces créances sera reversé à l'Etat.

Une députée EAG souhaite connaître le nom du mandataire qui s'est occupé des choses les plus saillantes.

M. Loeffler répond qu'il s'agit de M. Jean-Luc Kunle, qui s'est occupé de la facturation des sociétés et du suivi du paiement des loyers en 2020 ; par la suite, Cougar Partners SA, qui a l'expérience dans la dissolution des sociétés, a assuré le suivi des paiements dès 2021.

Une députée EAG demande combien cela a coûté.

M. Loeffler répond que cela a coûté 106 000 francs pour 2021.

Un député UDC souhaite savoir si Endotelix a historiquement un lien avec Epitelix.

M. Loeffler n'a pas le détail des sociétés en tête, mais il se renseignera et enverra cette information à la CCG.

Un député UDC demande si les sociétés biotech de M. Unger sont passées par la Fondation Ecllosion à l'époque où c'est M. Jesus Arroyo qui s'en occupait.

M. Loeffler fera une recherche sur le registre du commerce et transmettra la réponse ultérieurement.

Le président remarque que cette question a déjà été posée à M. Unger lors d'une audition.

Un député UDC rappelle que M. Unger n'a pas répondu à la question.

M. Loeffler demande le nom de ces deux sociétés biotech.

Un député UDC va essayer de retrouver ces noms et transmettra l'information au président s'il la retrouve.

Un député PDC souhaite savoir pour quelle raison le conseil de fondation ne s'est pas occupé de la dissolution au lieu d'engager une société privée. Par ailleurs, il demande pourquoi les comptes n'ont pas été revus par la FONGIT.

M. Loeffler répond que les personnes qui siégeaient au conseil de fondation avaient une grande expérience du domaine des sciences de la vie, mais n'avaient pas les compétences nécessaires pour gérer les aspects fiduciaires et comptables liés à la dissolution. On leur a donc préféré une personne qui soit en mesure de faire ces travaux opérationnels. En outre, suite à un décès et à un départ, il est apparu que le conseil de fondation n'avait plus le quorum ; il a ainsi fallu reconstituer le conseil de fondation, pour lequel les tâches vont être désormais simples, puisque tout le travail administratif a été réalisé en amont. S'agissant de la FONGIT, M. Loeffler explique que le type de soutien était différent ; la reprise des locaux a nécessité une certaine logistique, et la FONGIT a signé les accords de partenariat pour l'utilisation des trois plateformes des HUG, sachant que l'utilisation des infrastructures de l'université permettait de faire une économie d'échelle et que les start-ups étaient plus à même de travailler avec du matériel à jour.

Un député PDC demande si le transfert des six sociétés que M. Loeffler a citées entraîne aussi le transfert de leur capital.

M. Loeffler répond par la négative, car la Fondation Ecllosion n'a pas de participation dans les sociétés, puisqu'il s'agit de créances. Le transfert des créances est automatique et la FONGIT va se charger du suivi de ces créances, mais l'accompagnement est différent, car la Fondation Ecllosion s'occupait de sociétés et de projets ; la FONGIT a clairement dit qu'elle ne changerait pas son processus d'accompagnement qui nécessite qu'il y ait une société, raison pour laquelle les dossiers qui correspondent aux critères de la FONGIT ont été repris.

Un député PDC en déduit que la Fondation Ecllosion ne faisait pas le même travail que la FONGIT au niveau de l'aide à la recherche.

M<sup>me</sup> Fischer confirme qu'il s'agit de démarches différentes et que la proposition qui a donné lieu à la création de la Fondation Ecllosion il y a quelques années n'est plus forcément ce que l'on souhaite aujourd'hui ; ce point a d'ailleurs été relevé par le SAI. La FONGIT effectue un réel travail d'accompagnement, sans toutefois engager des fonds. C'est une décision politique, et M<sup>me</sup> Fischer ne pense pas qu'il y ait actuellement un trou dans le dispositif de soutien aux entreprises dans le domaine biotech, malgré cette nouvelle manière d'apporter un soutien.

Un député PDC craint que cela ne relègue Genève dans une position délicate en termes de soutien aux start-ups.

M<sup>me</sup> Fischer considère que le soutien étatique ne devrait porter que sur des innovations qui répondent à des exigences d'activité durable de l'entreprise, quel que soit le domaine dans lequel on se trouve. La Fondation Ecllosion a été créée par un magistrat qui avait une autre vision et aujourd'hui, nous sommes dans une vision intermédiaire d'accompagnement des entreprises ; la FONGIT permet d'apporter un vrai soutien et les résultats qu'elle obtient sont tout à fait satisfaisants.

Le président demande confirmation que les créances ouvertes sont remboursables jusqu'en 2026.

M. Loeffler confirme cela. Il ajoute que le soutien apporté aux sociétés est important et que l'un des défis majeurs du département a été de trouver les bonnes personnes pour assurer ce soutien.

Un député PLR remarque qu'il a été suivi par la FONGIT dans le cadre du programme de coaching platinn, et il ne peut que se féliciter de la qualité des intervenants et de la plus-value apportée par cette structure dans l'expérience de montage d'une société. A titre personnel, il trouve que le fait d'avoir transféré les six sociétés biotech à la FONGIT est une bonne chose.

Le président demande confirmation que la prochaine étape est l'adoption du projet de loi sur la dissolution d'Ecllosion.

M<sup>me</sup> Fischer confirme cela.

## Séance du lundi 27 février 2023

### Discussion et vote

Le président rappelle que le Grand Conseil a renvoyé le RD 1493 à la commission. Cette dernière a auditionné le DEE à ce sujet et quelques réponses ont été apportées par M. Loeffler. La question se pose de savoir quelle suite donner à ce RD.

Un député PDC trouve que la réponse écrite transmise par M. Loeffler suite à son audition (voir annexe) est surprenante, surtout après la parution d'un article dans la Tribune de Genève. Il trouve que la réponse n'est pas honnête.

Le président met au vote la prise d'acte du RD 1493 :

Oui :	8 (4 PLR, 2 Ve, 2 S)
Non :	1 (1 MCG)
Abstentions :	5 (1 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 EAG)

***La commission prend acte du RD 1493.***

## ANNEXE

**De :** [Loeffler Daniel \(DEE\)](#)  
**A :** [Dellwo Barbara \(SEC-GC\)](#)  
**Objet :** Réponse à la commission de contrôle de gestion  
**Date :** vendredi 10 février 2023 16:45:18

---

Chère Madame Dellwo,

Lors de la séance de la Commission de contrôle de gestion du 23 janvier 2023, lors de la présentation du RD 1493 Rapport du Conseil d'Etat sur le rapport annuel 2021 de la Fondation Ecllosion, M. BLÄSI souhaitait savoir si les sociétés biotech de M. UNGER sont passées par la Fondation Ecllosion à l'époque où c'est M. Jesus Arroyo qui s'en occupait.

Sans connaître les noms des sociétés, le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) a procédé à une recherche en questionnant directement l'intéressé, M. UNGER, en questionnant les *coachs* actuels et en faisant une recherche au Registre du commerce. Les personnes et l'entité approchées n'ont pas été en mesure de nous donner des informations à ce sujet. En outre, le registre des actionnaires ne sont pas accessibles.

Le DEE n'a dès lors pas moyen de savoir quelles sont les sociétés dans lesquelles Monsieur Pierre-François UNGER serait ou aurait été actionnaire.

En vous remerciant de votre attention et en restant à votre disposition.

Meilleures salutations

Daniel Loeffler

**Daniel Loeffler**  
Secrétaire général adjoint chargé des questions économiques

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)  
**Secrétariat général**  
Place de la Taconnerie 7  
Case postale  
1211 Genève 3  
Tél. +41 22 546 88 09  
Courrier interne : A101E3/DEE

[COVID19 Se protéger – Protéger les autres](#)